

A titre de comparaison, le coût de la déchetterie d'Echallens a aussi été de l'ordre de Fr. 2'000'000.-, pour une surface de 1400 m², avec également des locaux pour la voirie. Pour un coût équivalent, les locaux d'Echallens sont donc plus vastes, mais les frais d'aménagement des accès étaient inférieurs à ceux de Cugy. De plus, nos coûts pourraient être diminués par des choix moins onéreux, au niveau de la toiture notamment.

On peut donc dire que le coût estimé pour notre déchetterie est réaliste. On ne comprend dès lors pas très bien comment on a pu articuler un chiffre de Fr. 300'000.- en 2002 !

2.2 Dimensionnement de la déchetterie

La déchetterie d'Echallens a une surface de 1400 m² pour environ 5000 habitants, celle de Cugy 960 m² pour 2200 habitants. On aura donc une réserve pour les années avenir, et surtout pour accueillir d'autres communes. Le nombre de bennes n'est pas dépendant du nombre d'habitants, mais des types de déchets à récolter ; l'espace doit donc être disponible. La régulation en fonction du nombre d'usagers pourra se faire en jouant sur les heures d'ouverture. A Echallens, la déchetterie est ouverte 33 heures par semaine.

Relevons encore que le concept des deux déchetterie est similaire, il permet d'accéder aux bennes à l'abri et de limiter les embouteillages. La Municipalité d'Echallens est très satisfaite des résultats obtenus.

La surface de notre déchetterie nous paraît donc adéquate, d'autant plus qu'elle comprend les locaux de la voirie.

2.3 Utilisation du crédit d'étude de Fr. 30'000.- voté en 2002

Ce crédit était censé couvrir le changement d'affectation de la parcelle de Praz Faucon, la réalisation des plans de la déchetterie et les études d'aménagements routiers. Son usage a finalement été le suivant :

- Plan d'affectation : Fr. 18'700.-
- Etude des aménagements routiers (bureau Courdesse) : Fr. 7'500.-
- Etude d'architecture et d'aménagement (atelier Henrard) Fr. 8'100.-

Sans commentaires ! Mais notons tout de même que les études réalisées pourront être partiellement réutilisées.

2.4 Amélioration de la déchetterie actuelle

Les travaux entrepris récemment ont permis d'améliorer notablement la déchetterie actuelle. Nous espérons qu'on pourrait poursuivre dans cette voie pour prolonger de quelques années encore son exploitation, notamment en la goudronnant. Selon notre technicien communal, le goudronnage est exclu car la déchetterie est classée en zone forestière. Pour la même raison, il est impensable d'envisager un agrandissement.

2.5 Aménagement du carrefour route de Biolettes-RC 501

Lors du vote du préavis 57/05 sur le changement d'affectation de la parcelle de Praz Faucon, plusieurs oppositions ont été formulées. Les habitants du chemin de la Praz craignaient que les usagers de la déchetterie empruntent ledit chemin, en raison de la difficulté à s'insérer sur la RC-501 à partir de la route des Biolettes. Des assurances leur ont été données par la Municipalité quant à l'aménagement du carrefour incriminé.

Bien que ces travaux soient liés à la déchetterie, leur coût n'est pas inclus dans les Fr. 2'000'000.- prévus pour la réalisation de cette dernière.. Nous n'avons pu obtenir d'autre évaluation qu'une fourchette de Fr. 300'000.- à Fr. 500'000.- donnée par notre technicien communal.

3. Impact sur les finances communales

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre d'information préalable ; ils seront bien sûr revus au moment du futur préavis sur la réalisation de la déchetterie.

En prenant pour hypothèses un amortissement sur 30 ans et un intérêt de 4 %, le coût prévu de la déchetterie (Fr. 2'000'000.-) représente une charge annuelle de Fr. 147'000.- les premières années, soit l'équivalent d'environ 2 points d'impôt. En tenant compte d'éventuelles subventions (15% ?) et d'un amortissement partiel par les réserves, ce montant pourrait être diminué notablement.



CONSEIL COMMUNAL DE CUGY VD
Commission des finances

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 29/2008

Demande octroi d'un crédit d'étude de Fr. 80'000.- pour l'étude du transfert de notre déchetterie combinée avec des locaux destinés à la voirie et à la création d'une place de stockage pour déchets à composter sur le site du lieu-dit « Praz Faucon »

Composition de la Commission des finances	
Jane Derry-Meylan	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
7 avril 2008
24 avril 2008
5 mai 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis est le quatrième sur le même sujet, le premier datant de 2002. Le rapport de la Commission ad hoc d'alors était un véritable plaidoyer pour la nouvelle déchetterie, il en évaluait le coût de réalisation à Fr. 300'000.-. Le crédit proposé de Fr. 30'000.- devait servir au changement d'affectation de la zone de Praz Faucon et à l'étude jusqu'à la réalisation des plans.

La Municipalité nous propose aujourd'hui un préavis de Fr. 80'000.- pour réaliser l'étude d'une déchetterie, avec en plus des locaux pour la voirie, dont le coût est évalué à environ Fr. 2'000'000.-.

Vous comprendrez que cette évolution des coûts, qui n'a rien à envier à celle du pétrole, puisse laisser perplexe une Commission des finances soucieuse de ménager les deniers du contribuable :

- Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation de coût ?
- La nouvelle déchetterie n'est-elle pas surdimensionnée pour Cugy ?
- A quoi a été utilisé le crédit de Fr. 30'000.- voté par le préavis 09/2002 ?
- La déchetterie actuelle ne pourrait-elle pas être améliorée, notamment en la goudronnant, pour couvrir nos besoins pendant quelques années ?

Ces questions ont été discutées avec nos Municipaux, MM. P.-A. Janin et J. Rohrer, puis nous avons rencontré notre technicien communal, M. L. Gindroz, qui nous a répondu avec compétence et enthousiasme. De plus nous avons pris contact avec M. Decrauzat, Municipal responsable de la nouvelle déchetterie d'Echallens. Il nous a présenté des éléments concrets qui nous ont permis de mieux comprendre et évaluer le projet proposé par notre Municipalité. Que toutes ces personnes soient très chaleureusement remerciées pour leur apport, elles ont grandement contribué à éclairer notre lanterne.

2. Commentaires de la Commission des finances

Nous pensons utile de faire part au Conseil de nos réflexions, même si elles dépassent le cadre purement financier. Disons d'emblée qu'elles nous ont permis d'arriver à une conclusion positive, alors que nous avions quelques doutes au départ. De plus, lorsqu'arrivera un nouveau préavis pour la déchetterie, elles nous éviteront peut-être de reposer les mêmes questions.

2.1 Evaluation du coût

La surface du bâtiment prévu pour notre nouvelle déchetterie est d'environ 960 m², dont 380 m² pour les locaux de la voirie. Le coût estimé est de Fr. 2'000'000.-, il inclut les frais d'aménagement des accès évalués à Fr. 700'000.-.

Le coût de l'aménagement du carrefour des Biolettes n'est pas pris en compte dans cette évaluation. Elle inclut en revanche les locaux de la voirie dont la réalisation était prévue à l'horizon 2010-2011 pour un montant de Fr. 2'000'000.- (selon le plan d'investissement présenté par la Municipalité dans le cadre du préavis 08/06 sur le plafond d'endettement). La synergie entre la déchetterie et les locaux de la voirie est un argument déterminant en faveur du présent préavis.

La réalisation de la déchetterie s'inscrit dans le cadre des investissements prioritaires de la Commune que nous rappelons ici avec une évaluation grossière des coûts :

- Réfection intérieure de la Maison de Commune : Fr. 2'500'000.-
- Réfection de l'Ancienne Forge : Fr. 1'600'000.-
- Rénovation Collège de la Chavannes : Fr. 1'500'000.-
- Crèche garderie : Fr. 900'000.-
- Transfert de la déchetterie : Fr. 2'000'000.-
- Aménagement du carrefour Biolettes – RC 501 : Fr. 500'000.-

Soit un total de Fr. 9'000'000.-, qui se traduiront en impôts supplémentaires, plus ou moins importants selon l'évolution des ressources de la commune et le moment où les travaux seront réalisés.

4. Conclusion

Au terme de ses réflexions la Commission des finances a acquis la conviction que les coûts et les dimensions de la nouvelle déchetterie sont réalistes. L'intégration des locaux de la voirie représente une économie substantielle par rapport à une réalisation séparée. De plus, les habitants de Cugy apprécieront de ne plus patauger dans la boue et sous la pluie pour remplir leur devoir écologique, enfin le personnel de la voirie bénéficiera de meilleures conditions de travail.

La Commission des finances est favorable à l'octroi du crédit demandé. Elle renonce à formuler un amendement pour en réduire le montant afin de tenir compte des travaux déjà réalisés avec le premier crédit de Fr. 30'000.-. A cet égard, nous faisons confiance à la Municipalité pour défendre aux mieux les intérêts de la Commune, surtout si ce sont les mêmes bureaux qui reprennent les études.

Nous souhaitons que soient incluses dans l'étude des alternatives permettant de diminuer les coûts; de plus, nous sommes convaincus que la Municipalité saura persuader d'autres communes de profiter des avantages de notre nouvelle déchetterie. Enfin, nous avons pris bonne note que le préavis pour l'aménagement du carrefour RC 501 - route des Biolettes sera présenté au plus tard en même temps que le préavis pour la réalisation de la déchetterie.

En conclusion, nous vous recommandons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 29/2008.

Cugy, le 7 mai 2008

Jane Derry-Meylan

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Philippe Muggli

Thierry Reboung